



Communiqué de presse

Paris, le 19 janvier 2010

La Banque Postale a conclu un accord social unanime en faveur de la diversité, l'égalité professionnelle et l'emploi des seniors

Patrick Werner, Président du directoire de La Banque Postale et les 4 organisations syndicales représentatives de la Banque (la CFDT, la CGT, FO, et le SNB-CFE-CGC) ont signé, le 23 décembre 2009, un accord social unanime portant sur la diversité, l'égalité professionnelle et l'emploi des seniors à La Banque Postale. Conclu pour une durée de 3 ans, cet accord fait suite aux précédents accords signés en faveur de la diversité et de l'emploi de travailleurs handicapés*.

Ce nouvel accord s'inscrit pleinement dans la politique de ressources humaines de La Banque Postale garantissant une égalité de traitement à ses collaborateurs, tout au long de leur vie professionnelle, fondée sur leurs compétences et leurs performances.

Des engagements ambitieux

Par cet accord, La Banque Postale s'engage à :

- promouvoir une culture de la diversité auprès des managers et des collaborateurs de la Banque.

Cela se traduira, notamment, par la formation des managers à la gestion de la diversité, par l'élaboration d'une charte du recrutement et de la gestion de carrières et par l'organisation d'une journée de sensibilisation à la diversité pour les collaborateurs.

- assurer l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes tout au long de la vie professionnelle à la Banque (recrutement, parcours de carrière, maternité ou adoption).

Fin 2009, les femmes représentent 46,8% de l'effectif de la Banque et 42,6% des cadres, alors qu'elles représentent moins de 40% des cadres en moyenne dans les banques françaises.

Pour l'avenir, La Banque Postale poursuivra ses actions en vue de corriger les éventuels écarts de rémunération injustifiés d'ici le 31 décembre 2010 et à prendre en charge les frais liés à la garde d'enfants engendrés par la participation à des formations.

- Favoriser l'employabilité des seniors, conformément à la nouvelle réglementation**

La Banque Postale s'engage à favoriser l'employabilité de ses collaborateurs âgés de 55 ans et plus afin que l'âge moyen de cessation d'activité, tous motifs confondus, se situe à 60 ans minimum, au 31 décembre 2012.

Pour atteindre cet objectif, La Banque Postale souhaite accompagner et anticiper les évolutions de carrière de ses collaborateurs en développant, notamment, tout au long de leur vie professionnelle à la Banque, leurs compétences et leurs qualifications. La Banque Postale renforcera également le nombre de jours de formation accordés aux seniors et favorisera les entretiens de seconde partie de carrières et les bilans de compétences après 45 ans.

En outre, La Banque Postale assurera, par des mesures de tutorat ou des missions de parrainage, la transmission des savoirs et des compétences de ses collaborateurs seniors. Au moins 50 missions de tutorat ou de parrainage seront ainsi mises en place d'ici 2012.

* Rappel des accords précédemment signés : Accord du 16 juillet 2007 portant sur la formation tout au long de la vie professionnelle ; Accord du 29 janvier 2008 portant sur la diversité et la création d'une mission Diversité, handicap et égalité des chances.

** Article 87 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2009 relatif à l'emploi des seniors ; décrets d'application du 20 mai 2009 et accord de branche du 9 juillet 2008 sur la non discrimination par l'âge et l'emploi des seniors dans la banque.



Animée des valeurs postales de proximité et d'accessibilité au plus grand nombre, La Banque Postale se distingue par sa volonté de créer une relation durable avec ses collaborateurs.

La variété des métiers et des parcours de carrière proposée, associée à son engagement en faveur de la diversité et de l'égalité des chances, font de La Banque Postale une entreprise recherchée sur le marché du travail.

* *
*

La Banque Postale (www.labanquepostale.fr)

La Banque Postale, filiale bancaire du groupe La Poste, est une banque unique et singulière sur le marché de la banque de détail en France. Fidèle à ses valeurs d'intérêt général, de confiance et de proximité, La Banque Postale place l'accueil attentif de tous au cœur de son métier. Elle accompagne ses clients, particuliers comme entreprises, dans une relation bancaire durable, avec une gamme de produits et services accessibles, à un tarif raisonnable. Elle enrichit sans cesse son offre en s'appuyant notamment sur l'expertise de filiales et partenaires, s'ouvrant ainsi à de nouveaux domaines. La Banque Postale est accessible 24h/24, 7j/7, en tout lieu et à tout moment.

La Banque Postale c'est :

- 4,815 milliards d'euros de PNB
- 11,2 millions de comptes courants postaux
- 9,53 millions de clients en banque principale
- 480 000 clients Entreprises, Collectivités et Associations
- 5 191 Dab/Gab en France
- 270,6 milliards d'euros d'encours clientèle
- Plus de 6 millions de cartes bancaires, soit 11 % du marché
- 17 000 points de contact

Chiffres à fin 2008

* *
*

Contacts presse

Virginie Gueidier
virginie.gueidier@laposte.fr
01.55.44.22.41

David Lhote
david.lhote@laposte.fr
01.55.44.22.42